

30 juin 2026

POLICY BRIEF

Combiner justice et efficacité

Pour des démarches intégrées de restauration des terres

Auteurs : *Philippe Lavigne Delville et Éric Léonard*

IRD, UMR SENS (IRD • Cirad • Université Montpellier Paul Valéry)



Message clé

Face aux risques d'inefficacité et d'exclusion engendrés par la financiarisation des politiques environnementales et de développement, la restauration des terres doit se concevoir comme un projet de territoire. Ce projet doit être co-porté par les groupes d'utilisateurs et les autorités locales, qui ont tout intérêt à préserver leurs ressources et peuvent s'appuyer sur leurs savoirs pratiques de leur écosystème et de leurs contraintes sociotechniques.

Contexte : la financiarisation des politiques environnementales et les risques d'exclusion des groupes d'utilisateurs traditionnels

Des biais dans les diagnostics sur la dégradation des terres

La dégradation des terres est souvent imputée à des pressions anthropiques et à l'incapacité des systèmes « traditionnels » à faire face aux dynamiques de croissance démographique et de changement environnemental ^[1]

- Les systèmes d'agriculture par essartage-brûlis et de pastoralisme transhumant sont couramment incriminés comme facteurs de dégradation, dans un contexte de concurrence des usages, de réduction des temps de jachère, et d'accroissement des prélèvements liés au charbonnage. ^[2]
- Les régimes fonciers coutumiers et les systèmes techniques des communautés d'agriculteurs et d'éleveurs sont également mis en cause.

Or, **d'autres facteurs** déterminants sont souvent omis : accaparements fonciers d'entrepreneurs privés (ranchs, plantations, grandes cultures irriguées, projets touristiques...) qui accroissent la pression sur les terres ; pauvreté des familles et absence de soutiens à l'agriculture-élevage familial ; désorganisation des modes de gouvernance des ressources du fait de politiques publiques inadaptées, etc.

Une triple injustice vis-à-vis des populations locales

Ces biais de diagnostic suscitent une triple injustice ^[3]:

- **Injustice de reconnaissance** : les acteurs les plus vulnérables sont seuls mis en cause.
- **Injustice procédurale et épistémique** : la situation de ces acteurs et leur connaissance des écosystèmes ne sont pas prises en compte dans les décisions de restauration.
- **Injustice distributive** : les acteurs les plus vulnérables voient se réduire leur accès à des moyens d'existence essentiels et paient seuls, ou presque, le prix de la restauration. ^[4]

Une injustice renforcée par la financiarisation des politiques

Les politiques contemporaines de financement des dispositifs de conservation environnementale et de lutte contre le changement climatique aggravent ces formes de marginalisation. Elles reposent sur l'implication des systèmes financiers globalisés ^[5], tant pour le financement que pour la mise en œuvre des programmes de restauration ou de conservation des terres considérées comme menacées par la désertification.

La concession des espaces à protéger à des firmes ou des entrepreneurs privés, souvent internationaux, est ainsi privilégiée, au détriment des populations qui y résident. Les actions de conservation/restauration des terres peuvent ainsi se transformer en dispositifs d'extraction de rentes et de dépossession des acteurs locaux, porteurs d'injustices socio-environnementales ^[6].

- C'est le cas dans les pays où les systèmes de droit coutumier ne sont pas légalement reconnus et où les terres des communautés sont incluses dans le domaine de l'État ^[7].
- Cela peut se produire également dans des pays où les droits des communautés sont reconnus : au Brésil le système de cadastre environnemental, pourtant conçu pour imposer aux entreprises

agro industrielles la mise en réserve d'une partie de leurs terres à des fins de conservation, est détourné pour élargir l'accès de ces entreprises au crédit et favorise des stratégies d'accaparement foncier sur les territoires de ces communautés ^[8].



Constat : des risques d'impasse en termes d'efficacité technique et de justice sociale

Le secteur financier privé, s'il est crédité d'une plus grande capacité à mobiliser les moyens nécessaires au déploiement à large échelle de programmes environnementaux, tels que la Grande Muraille Verte, n'a pas démontré sa capacité à améliorer dans la durée l'état des écosystèmes.^[9]

Les contradictions temporelles entre construction des solutions techniques et institutionnelles et critères de rentabilité financière

La mise en œuvre des démarches efficaces de restauration suppose des processus itératifs d'adaptation à des environnements sociaux et agro-écologiques complexes, souvent inconciliables avec les attentes de rapide retour financier. La temporalité de la restauration est souvent contradictoire avec des logiques de mise en œuvre structurées par des critères de répliquabilité large et de rentabilité financière à court terme.^[10]

Des dispositifs qui transfèrent les pressions de dégradation à de nouveaux espaces

L'exclusion des populations locales des espaces à réhabiliter exacerbe la pression sur les terres des communautés voisines. La mise en concurrence de ces populations avec les groupes déjà installés peut accélérer la dégradation des terres et activer des conflits, voire des violences, pour le contrôle des ressources.^[11]

Quand le critère de durabilité environnementale se traduit en exclusion sociale durable

L'exclusion temporaire des usagers locaux peut s'avérer nécessaire pour la restauration des terres. Mais cette exclusion peut devenir permanente. Les défenseurs de l'environnement avancent souvent que la remise en usage des terres est source des nouvelles dégradations. Les investisseurs privés, pour leur part, recherchent une rémunération durable du capital investi via les placements de ces actifs sur le marché des crédits carbone ou le tourisme. Ces logiques conduisent à pérenniser l'exclusion des acteurs locaux. Les investisseurs peuvent aussi préférer déléguer l'exploitation des terres réhabilitées à de grands opérateurs privés, capables de rémunérer le capital investi au prix d'une agriculture intensive dommageable pour l'environnement, plutôt qu'aux agriculteurs et éleveurs familiaux locaux, qui ont des pratiques plus écologiques.



RECOMMANDATIONS : SÉCURISER LES ACTEURS LOCAUX DANS LEURS DROITS ET LES PLACER AU CENTRE DES PROCESSUS DE CONCEPTION ET DE MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE RESTAURATION

Les actions de restauration des terres menacées par la désertification doivent être pensées comme des **projets de territoire conçus et portés par les groupes d'usagers ayant intérêt au maintien de leurs ressources en coordination avec les acteurs publics**. Une telle démarche est enjeu central pour le maintien et la stabilité des espaces et des sociétés exposés aux processus d'aridification. Cette stabilité est à son tour un élément-clé de celle de pays menacés par l'affaiblissement des structures étatiques et la multiplication des violences politiques, dont l'appauvrissement des agricultures paysannes constitue un ressort fondamental.

Il faut pour cela :

- **Recommandation 1 : Sécuriser les acteurs locaux dans leurs droits** sur les territoires et les protéger des risques d'exclusion pour les inciter à préserver ou à restaurer les écosystèmes. Cette sécurité doit être pensée avant tout comme une garantie d'exercice des droits d'accès et d'usage, une protection contre les évictions, avec ou sans formalisation légale.

- **Recommandation 2 : Garantir l'intégration des communautés dans les prises de décisions** relatives aux processus de restauration, tant dans la conception que dans la mise en œuvre des projets, notamment dans leur validation à travers le consentement libre, préalable et éclairé, de l'ensemble des porteurs d'intérêt en leur sein.

- **Recommandation 3 : Accompagner en termes méthodologiques et financiers les acteurs locaux** dans la conception de solutions qui soient effectives (en termes de gouvernance des ressources, de techniques d'aménagement et de valorisation économique), car fondées sur les savoirs locaux et cohérentes avec la complexité des environnements sociaux et agro-écologiques des espaces arides.

- **Recommandation 4 : Systématiser les acquis en termes de recherche-action participative**, de gouvernance partagée, d'agroécologie, etc., pour constituer un capital d'expériences adaptées aux contraintes et capacités des populations les plus concernées par les enjeux de conservation et de restauration des sols, et à même d'inspirer et d'accompagner leurs initiatives.

References

- [1] Kimaru G., Juma B., 2005. *Improving land management in eastern and southern Africa: A review of policies and practices*, Working Paper No.18, Nairobi: World Agroforestry Center. <https://www.cifor-icraf.org/publications/downloads/Publications/PDFS/wp05191.pdf>
- [2] Middleton N.J., Thomas D.S., 1997. *World Atlas of Desertification*. New York: Wiley.
Ziegler A. D., Bruun T. B., Guardiola-Claramonte M., Giambelluca T. W., Lawrence D., Thanh Lam N., 2009. Environmental consequences of the demise in swidden cultivation in montane mainland Southeast Asia: hydrology and geomorphology, *Human Ecology*, 37(3): 361-373. DOI: [10.1007/s10745-009-9258-x](https://doi.org/10.1007/s10745-009-9258-x)
Warren A., 1995. Changing understandings of African pastoralism and the nature of environmental paradigms, *Transactions of the Institute of British Geographers*, 20: 193-203. DOI: [10.2307/622431](https://doi.org/10.2307/622431)
- [3] Daré W. S., Huard S., Lavigne Delville P., Léonard E., Li T., 2025. *Demandes de justice et traitement des injustices socio-spatiales et environnementales dans les pays du Sud. Note conceptuelle*. Cahiers du Pôle Foncier, Montpellier, Pôle Foncier, 42 p.
- [4] Fraser N., 2011. *Qu'est-ce que la justice sociale ? reconnaissance et redistribution*, Paris, La Découverte.
Daré W., Ba A. (ed.), 2023. *Justice environnementale et aménagement des espaces ruraux en Afrique*, Versailles, QUAE.
- [5] Zhu A.L., Ndiaye A., Dahm R., Mauclaire M., Boas I., 2025. Africa's Great Green Mirage? Assessing the disconnect between global finance and local implementation in Africa's Great Green Wall, *Land Use Policy*, 157. DOI: [10.1016/j.landusepol.2025.107670](https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2025.107670)
- [6] Fairhead J., Leach M., Scoones I., 2012. Green grabbing: a new appropriation of nature?, *Journal of peasant studies*, 39(2): 237-261. DOI: [10.1080/03066150.2012.671770](https://doi.org/10.1080/03066150.2012.671770)
Esteve-Jordà C., Scheidel A., 2026. Green grabbing implications for human rights, equity and the ecological transition, *Sustainability Science*: 1-17. DOI: [10.1007/s11625-026-01830-y](https://doi.org/10.1007/s11625-026-01830-y)
- [7] Beauchamp E., Clements T., Milner-Gulland E.J., 2018. Exploring trade-offs between development and conservation outcomes in Northern Cambodia, *Land Use Policy*, 71: 431-444. DOI: [10.1016/j.landusepol.2017.11.021](https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2017.11.021)
Turner M.D., Carney T., Lawler L., Reynolds J., Kelly L., Teague M.S., Brottem L., 2021. Environmental rehabilitation and the vulnerability of the poor: The case of the Great Green Wall, *Land Use Policy*, 171. DOI: [10.1016/j.landusepol.2021.105750](https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2021.105750)
- [8] Bühler È.-A., Gautreau P., Lúcio de Oliveira, V., 2022. La revanche de l'agrobusiness brésilien. Usages et paradoxes de la régulation environnementale par le numérique, *Études rurales*, 209(1): 40-60. DOI: [10.4000/etudesrurales.29568](https://doi.org/10.4000/etudesrurales.29568)
Arango L., 2025. Spectacularization and the land rush in the Colombian *Altillanura*. *Globalizations*, 22(8): 1517-1538. DOI: [10.1080/14747731.2025.2489884](https://doi.org/10.1080/14747731.2025.2489884)
- [9] Höhl M., Ahimbisibwe V., Stanturf J.A., Elsasser P., Kleine M., Bolte A., 2020. Forest Landscape Restoration. What Generates Failure and Success?, *Forests*, 11(9): 938. DOI: [10.3390/f11090938](https://doi.org/10.3390/f11090938)
- [10] Zu Ermgassen S.O., Löfqvist S., 2024. Financing ecosystem restoration, *Current Biology*, 34(9): 412-417. DOI: [10.1016/j.cub.2024.02.031](https://doi.org/10.1016/j.cub.2024.02.031)
- [11] Hunsberger C., Corbera E., Borrás S. M., Franco J. C., Woods K., Work C., Vaddhanaphuti C., 2017. Climate change mitigation, land grabbing and conflict: towards a landscape-based and collaborative action research agenda, *Canadian Journal of Development Studies / Revue Canadienne d'études Du Développement*, 38(3): 305-324. DOI: [10.1080/02255189.2016.1250617](https://doi.org/10.1080/02255189.2016.1250617)